



GRAND CONSEIL

Interpellation - 26_INT_40 - Jean-Luc Bezençon et consorts au nom Groupe PLR - Des cailloux pour le Petit Poucet le long de la RC 299

Texte déposé :

Préambule :

Reliant les communes de Goumoens-la-Ville à Echallens, la RC 299, a été entièrement rénovée ; dans le cadre de cette réfection, le canton en a profité pour créer un aménagement cyclable. Selon l'EMPD de juillet 2021 (21_LEG_108), plusieurs raisons ont incité le Conseil d'Etat à entamer ces travaux importants.

1°. L'ensemble de la structure routière était en fin de vie et tout le tronçon devait être remis aux normes afin de garantir la sécurité des usagers.

2°. Dans un objectif de développement du réseau cyclable vaudois et dans la perspective de la construction du gymnase d'Echallens, il s'agissait de construire une piste séparée de la route afin d'offrir un cheminement sécurisé aux personnes se rendant à Echallens à vélo.

3°. L'arrêt de bus desservant le hameau au lieu-dit « La Tuillière » devait être mis aux normes afin d'assurer son accès aux personnes à mobilité réduite.

Rappel des faits :

Pour la réalisation du projet, un crédit d'ouvrage de 5,4 mio, a été accordé par le Grand Conseil en novembre 2021.

La réalisation des travaux s'est déroulée en deux temps avec des fermetures complètes de mars à novembre 2024 et de mars à juillet 2025, soit 14 mois qui ont passablement perturbé le trafic dans la région et qui ont eu de lourdes conséquences financières, en particulier pour les commerçants de Goumoens-la-Ville.

La pose du tapis de finition doit intervenir dans le courant de l'année 2026, ce qui nécessitera une nouvelle fermeture de route, heureusement de courte durée.

Constat :

Si à ce jour tout est rentré dans l'ordre pour l'ensemble des utilisateurs, leur satisfaction n'est cependant pas avérée. En effet, même si les travaux réalisés sont de bonne facture et l'aspect visuel réussi, un détail a cependant surpris les habitants de la région, le choix des matériaux utilisés pour séparer la route de la piste cyclable. En effet la bande d'une largeur de 1,20 m qui sépare les deux voies, est réalisée avec du ballast ou plus précisément de la chaille.

Inutile d'être ingénieur pour savoir que ce genre de matériel composé de roches concassées, est instable et se retrouve aussi bien sur la route que sur la piste cyclable, ces petits cailloux représentant de dangereux projectiles pour les pare-brises des voitures et des risques de crevaisons voire de chutes pour les vélos.

Conséquences :

Suite à ce constat, une rumeur circule dans la région, que pour résoudre les problèmes évoqués, le ballast serait évacué et remplacé par de la terre pour stabiliser la banquette et éviter les gênes provoquées par ce choix étonnant...

D'où mes questions :

- Ces travaux de remise en état sont-ils vraiment programmés, comme le laisse entendre la rumeur ?

En cas d'une réponse positive:

- Quel sera le coût total de cette opération ?
- Pour quelle raison le choix d'utiliser du ballast a-t'il été retenu sachant pertinemment bien que les problèmes évoqués étaient prévisibles et connus avant même la réalisation des travaux ?
- Qui sont les responsables de ce choix et qui devra en assumer les coûts ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Goumoens-la-Ville, le 30 mars 2026

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Date de dépôt : 31.03.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Aurélien Demaurex (V'L)
3. Blaise Vionnet (V'L)
4. Carole Schelker (PLR)

5. Charles Monod (PLR)
6. David Raedler (VER)
7. Georges Zünd (PLR)
8. Gérard Mojon (PLR)
9. Grégory Bovay (PLR)
10. Guy Gaudard (PLR)
11. Isabelle Freymond (IND)
12. Jacques-André Haury (V'L)
13. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
14. Jean-Daniel Carrard (PLR)
15. Jean-François Cachin (PLR)
16. Jean-François Thuillard (UDC)
17. Jean-Louis Radice (V'L)
18. Jean-Marc Udriot (PLR)
19. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
20. Jerome De Benedictis (V'L)
21. John Desmeules (PLR)
22. Laurence Bassin (PLR)
23. Laurence Creteigny (PLR)
24. Loïc Bardet (PLR)
25. Marc Morandi (PLR)
26. Marc-Olivier Buffat (PLR)
27. Mathieu Balsiger (PLR)
28. Monique Hofstetter (PLR)
29. Nicolas Bolay (UDC)
30. Nicolas Suter (PLR)
31. Olivier Agassis (UDC)
32. Olivier Petermann (PLR)
33. Philippe Germain (PLR)
34. Pierre-Alain Favrod (UDC)
35. Pierre-André Romanens (PLR)
36. Quentin Racine (PLR)
37. Sergei Aschwanden (PLR)